

Marseille le 4 Décembre 1940

Le PRESIDENT de la COMMISSION
INTERMINISTERIELLE d'ENQUETE à
Monsieur le PREFET des BOUCHES du RHONE
MARSEILLE

22/49
SUIVRE LE
- 6 - 12 - 40
POLICE MARITIME

J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours des enquêtes effectuées par la Commission à Marseille, un certain nombre d'internés italiens se sont plaints des conditions rigoureuses dans lesquelles ils avaient été internés au Fort St Nicolas. Ces griefs font l'objet d'une demande de vérification que j'adresse ce jour à M.le Général Commandant la XV^e Région Militaire dont dépendait probablement le camp provisoire établi au Fort St Nicolas.

En ce qui concerne les femmes arrêtées, et internées provisoirement aux hôtels ATLANTIC et BOMPARD, nous avons été saisis de nombreuses réclamations contre la nourriture qui aurait été dérisoire et aussi l'entassement invraisemblable dans lequel les prisonnières ont vécu pendant quelques jours. Les propriétaires de ces hôtels interrogés par les membres de la Commission ont présenté des explications insuffisantes. Il semble résulter que la Préfecture allouait aux dits propriétaires une somme de 17 Francs par jour et par personne.

Je vous demande de bien vouloir me confirmer ce fait et aussi de bien vouloir disposer pour une enquête sur les griefs concernant lesdits hôtels. Il semble en effet que la somme allouée permette aux hôteliers d'assurer un traitement plus convenable aux internés dont les déclarations ont figuré sur le livre de propagande du Ministère de la Presse Italienne "Les Italiens dans les camps de concentration en France".

Enfin, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître les motifs qui ont conduit à l'arrestation du Président des Mutilés Italiens de Marseille, M.GAREGNANI, marié à une française qui a été interné au camp de St Cyprien, après un séjour des plus pénibles au Fort St Nicolas.

.....
Copie transmise à M.le Commissaire Divisionnaire
de Police Spéciale en vue de répondre au dernier
alinéa.

Marseille le, 26 DEC 1940

Pour le Préfet,
Le CHEF de la 5^e DIVISION,